

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réunie à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire

Étaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Michel RIO, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT, Michel PHILIPPE, Aurélien LE BARON, Luc HEBERT, Christophe MARON, Mmes Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE, Anne-Maïté TURMEL

Absents : M. Franck LAMBLARDY, M. Michel DUPAS

Pouvoirs : M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à Isabelle BAILLY-PURNU, M. Michel DUPAS a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN

Secrétaire de séance : Madame Patricia BRAY

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 13

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 16.06.2014

Le compte rendu de la réunion du 26 mai dernier est approuvé.

Élections sénatoriales

Vu le décret du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Le Conseil municipal procède à l'élection des 3 délégués et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

M. Jacques POUCHIN, Mme Isabelle BAILLY-PURNU, M. Raphaël NORBLIN sont nommés à l'unanimité délégués,

MM. Christophe MARON, Michel PHILIPPE, Frédéric DESDION sont nommés à l'unanimité suppléants.

URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 3, rue des vieux vignons

(parcelles cadastrées ZA n°157,179,217,269,270,271,272,283,285,292) pour une superficie totale de 14 879 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble de ces parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Travaux – Voirie- Chemins

- Aire de loisirs : la réception des travaux a eu lieu le 19 juin dernier en présence de l'entreprise Husson et du Bureau d'études Soderef. Le gazon grille actuellement, il fait l'objet d'un arrosage tous les deux jours. De ce fait, la commune réglera uniquement la fourniture des plaques de gazon. La commission travaux se réunira le 7 juillet prochain.

- Coupe de bois : L'ONF laisse à la commune une partie des parcelles destinées à appel d'offre pour l'affouage communal. Certaines allées ont été nettoyées. L'appel d'offre du 15 avril dernier infructueux (parcelle 7) est relancé.
- Jeux à l'école : La mairie a demandé un devis pour le changement des panneaux du toit de la maisonnette de marchande et le tapis de sol à la Sté 1m20.
- Plaques regards : Les plaques situées sur les trottoirs nécessitent une réfection, des demande de devis ont été lancées.
- Attribution de numéros de rue – Rue des croisy
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ajouter de nouveaux numéros de rue dans la rue des croisy à savoir : 28 et 30.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, l'attribution de ces nouveaux numéros.

Cimetière communal : Tarif concessions de cimetière et columbarium

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- a) d'appliquer les durées de 30ans et 50ans aux concessions de cimetière,
- b) d'attribuer les nouveaux tarifs pour les concessions de cimetière comme suit :
 - Concession trentenaire : 120 €
 - Concession cinquantenaire : 200 €
 - Concession au columbarium pour 30ans : 120 €

La répartition tarifaire pour toutes ces concessions est de 2/3 pour la commune de Fontaine sous Jouy et 1/3 pour le CCAS de Fontaine sous Jouy.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la reprise des tombes et de rédiger un règlement de cimetière.

Logement 16, rue de la Poste

Fixation du prix du loyer et des charges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour le logement situé 16 rue de la Poste

- de fixer le montant du loyer à 800 € / mois,
- de fixer la provision pour charges à 33 € / mois,
- de demander un dépôt de garantie d'un loyer mensuel, soit 800 €, acquitté par le locataire à son entrée dans les lieux,
- d'actualiser le loyer suivant l'indice Insee

Le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer le bail dans lequel sera indiqué ces montants.

Quelques travaux de rafraîchissement seront effectués courant juillet avant l'entrée dans les lieux des nouveaux locataires.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

Chapitre	Art.	Opération	Objet	
041	2315	OPFI	INSTALLATION MATÉRIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	-12 000,00€
23	2315	ONA	INSTALLATION MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-12 000,00€
Chapitre	Art.	Opération		
041	2031	OPFI	Frais d'études	12 000,00€
20	2031	ONA	Frais étude	-12 000,00€

Voirie communale - Signalisation horizontale et Panneaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire au compte 2151 de l'opération « Voirie » les travaux de signalisation horizontale sur voies communales pour un montant de 4 704 € HT soit 5 645 € TTC et au compte 21578 de l'opération « Voirie » l'achat de panneaux pour les rues de l'avenir et ancienne forge pour un montant de 292.43 € HT soit 350.72 € TTC. Ces dépenses seront effectuées par crédits supplémentaires prélevés au compte 61523 du Chapitre 011 de la section de fonctionnement.

Achat d'un petit réfrigérateur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir un petit réfrigérateur pour le logement situé au-dessus de la Mairie, 2 rue du Rosey pour un montant maximum de 200 €. Cet achat sera inscrit au compte 2184 de l'opération 124.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Effectifs scolaires : nous devons avoir entre 115 et 120 enfants à la rentrée de septembre, l'effectif en maternelle est au maximum de 30 enfants en petite/moyenne section. Il demeure une grande disparité entre les maternelles et les primaires. Le maire a regretté la position du Conseil des maîtres de l'école qui est souverain pour définir la répartition des classes, en imposant ainsi 30 enfants en petite et moyenne section à l'école maternelle et l'inscription de 2 enfants de familles volontaires, à l'école maternelle de Jouy sur Eure pour prendre en charge toutes les inscriptions. L'Inspection Académique a confirmé l'effectif de 30 enfants maximum en maternelle et a précisé qu'elle n'a pas de pouvoir sur la répartition des classes.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'aborder dans le prochain Conseil d'école le rôle du Conseil des maîtres dans la répartition des effectifs/classe et les modalités d'inscriptions pratiquées à l'école de Fontaine sous Jouy.

- Rythmes scolaires : L'Inspection académique a donné son accord sur le projet commun avec Jouy/Eure, Hardencourt-Cocherel, St Vigor et Fontaine sous Jouy

La commission des affaires scolaires se réunira le 23 juin prochain pour analyser les candidatures des intervenants extérieurs pour les TAP. Au niveau du personnel communal, 3 personnes ont le BAFA.

La CAPE a informé la mairie par courrier du 11 juin dernier : «*qu'il est proposé aux communes bénéficiant d'une école primaire sur leur territoire de mettre en place une garderie municipale et une cantine, totalement à la charge de la commune ou du SIVOS, dès le mercredi 3 septembre. Cette proposition concerne les communes ne bénéficiant pas déjà d'un ALSH périscolaire dans l'école* ».

Action juridique – dégradation Pont de l'Aulnaie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dégradation du pont de l'Aulnaie endommagé par un camion en 2013, et au vu de l'état actuel de ce dossier auprès de notre assureur Groupama, il convient d'engager une action juridique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intenter une action juridique, d'autoriser Monsieur le Maire à agir pour défendre les intérêts de la commune et de nommer Maître Karine Alexandre, domiciliée 28, rue de Verdun à Évreux pour représenter la commune dans cette affaire.

COMPTES RENDUS DES SYNDICATS ET DE LA CAPE

- SIRE : Monsieur Moïse Levasseur a été élu à la présidence du SIRE.

- La commission Urbanisme-Environnement se réunira prochainement début juillet pour analyser le PPRE

- SITS : Des dégradations ont à nouveau été constatées dans un des car scolaires : une jeune fille de Fontaine sous Jouy, identifiée par le SITS, a dégradé les sièges à coup de couteau.

INFORMATIONS DIVERSES

- SETOM : Une journée propreté aura lieu le samedi 6 septembre prochain dans la commune pour sensibiliser les habitants à garder la commune propre par le biais d'une promenade. Le SETOM sera présent et organisera une exposition à l'issue de cette promenade.

- Foire à tout : La foire à tout organisée par Fontaine Animation aura lieu le 31 août 2014.

- Pique-nique : Un pique-nique champêtre aura lieu le 22 juin 2014 près du point vert au pré du taillis.

- État des risques : L'état des risques naturels, miniers, technologiques a été modifié par arrêté préfectoral du 19 mars 2013, il est consultable sur le site internet www.eure.gouv.fr – rubrique démarches administratives – état des risques naturels, miniers, technologiques.

- Travaux sur RD 316 : Des travaux d'aménagement de sécurité réalisés par le Conseil général de l'Eure dans la traversée d'Authueil-Authouillet auront lieu du 7 juillet au 7 août inclus. Une déviation provisoire sera mis en place à partir de la RN 154, de la VC 63 et de la RD 836

- Jury fleurs : Le jury de secteur Avre-Iton visitera la commune le mercredi 25 juin prochain.

- A la recherche du bleuet perdu : Le Conseil général de l'Eure a lancé depuis 2009 un observatoire participatif « à la recherche du bleuet perdu », chaque personne qui le trouve peut le photographier et envoyer le cliché à bleuet-sauvage@cg27.fr

- Bike tour : Un circuit balade à vélo, organisé par la CAPE, à travers la campagne en vallée d'Eure aura lieu le samedi 28 juin 2014 avec pique-nique et découverte de la flore.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 7 juillet 2014 à 19 h 00